Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260528-DELIB_2026_052-DE

CONCARNEAU

DÉLIBÉRATION N°2026-052

SÉANCE DU 28 MAI 2026

L'an deux mil vingt-six, le 28 mai à 18h30, le conseil municipal convoqué par courrier en date du 22 mai 2026 s'est réuni, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Quentin LE GAILLARD, Maire.

Étaient présents :

M. Quentin LE GAILLARD, M. Claude GUILLOU, Mme Sophie HELIAS, M. Patrick LAMOUR, Mme Ludivine CRUAU, M. Nils GUILLOU, Mme Fabienne LE CALVEZ, M. François LE TOLLEC, Mme Tiphaine MAREC, Mme Marie-Christine HASCOËT, M. Jean-Claude DECAN, M. Mario STELLA, Mme Martine CLAUDEL, M. Serge LE BEUZE, M. Philippe COUILLARD, M. Pascal JAOUEN, M. Didier LE CORRE, Mme Nancy THOMAS, M. Yann LE GOFF, M. Anthony MINIER, Mme Claire MALLEJACQ, Mme Marie PERON, Mme Julie LEROY, M. Gilbert LE BRIS, Mme Nathalie RENAULT, M. Antony LE BRAS, Mme Julie DUPUY, M. Thomas LE BON, Mme Manon ROSARIO, M. Mikhaël POMMIER.

Pouvoirs :

Mme Muriel LE PAGE donne pouvoir à M. François LE TOLLEC,
M. Luc LESAGE donne pouvoir à M. Patrick LAMOUR,
Mme Eléna PATY donne pouvoir à M. Claude GUILLOU,
Mme Valérie GUILLOU donne pouvoir à M. Didier LE CORRE.

Absente : Mme Céline LE TENDRE

Secrétaire de séance : Mme Sophie HELIAS

Nombre de conseillers : 35 en exercice, 30 présents, 34 votants.

PV séance précédente : Le procès-verbal de la séance du 9 avril 2026 a été adopté par 34 voix POUR

Publication par voie d'affichage du 2 juin 2026 au 2 août 2026

TABLEAU DES DÉCISIONS DU MAIRE

M. Quentin LE GAILLARD, Maire, expose :

Tel que le prévoit l'article L 2122-22 du code général des collectivités territoriales, M le Maire a reçu par délibération du conseil municipal en date du 5 avril 2014, l'autorisation d'exercer un certain nombre de compétences, et notamment une délégation de signature de certains documents au nom de la ville.

Considérant que le Maire a subdélégué l'autorisation, par arrêtés municipaux, à ses adjoints ou conseillers municipaux délégués de signer, en son nom, certains documents administratifs.

Considérant de plus, que dans les communes de + 3 500 habitants, le code général des collectivités territoriales précise que le Maire (ou son délégataire) doit porter à la connaissance du conseil municipal et du public les décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Afin de répondre à cette obligation réglementaire, il vous est proposé de prendre connaissance du tableau récapitulatif, ci-dessous, des décisions prises par le Maire ou son délégataire.

Numéro	Service	Société Cocontractant	Objet	Durée	Début du contrat	Fin du contrat	Montant
2026-26	Culture / Concarneau Scènes	Filaments Théâtre	Contrat de prestation artistique – Interventions dans le cadre du jumelage	1 an	Année scolaire 2025-2026		Interventions : 640 € H.T.
2026-27	Culture / Concarneau Scènes	Compagnie Cristina Solé Freixa	Contrat de cession Spectacle : « Home »	1 jour	31/05/26	31/05/26	Cession : 1 900 € H.T. Frais annexes : 1 094,20 € H.T.
2026-30	Culture	Association L'œuvre des Filets Bleus	Convention de mise à disposition de moyens pour l'organisation de l'élection de la Reine des Filets Bleus	5 jours	16/04/26	20/04/26	Gratuité – Valorisation des apports : 6 648,20 €

Envoyé en préfecture le 01/06/2026
Reçu en préfecture le 01/06/2026
Publié le
ID : 029-212900393-20260528-DELIB_2026_052-DE

2026-31	Culture	Compagnie Le Théâtre à molette	Convention de partenariat de EAC, résidence d'artistes en milieu scolaire	1 an	Année scolaire 2025-2026		Interventions [illegible]
2026-32	Culture	Association La Petite Madeleine	Convention d'occupation du Manoir du Porzou	1 jour	29/04/26	29/04/26	Gratuité – Valorisation à 176 €
2026-33	Finances	US Concarneau	Virement de crédit de chapitre à chapitre suite à la délibération n°2026-026 du 9 avril 2026 exonérant l'US Concarneau de la redevance 2020/2021 (Enveloppe contribution DILICO/Annulation sur exercice antérieur 2020/2021 stade Guy Piriou)				50 000 €
2026-34	Culture / Concarneau Scènes	Association Cholbiz	Contrat de cession Spectacle : « David Lafore – Boum boum »	1 jour	31/05/26	31/05/26	Cession : 1 900 € H.T. Frais annexes : 632,80 € H.T.
2026-35	Culture / Concarneau Scènes	MAPADO	Convention de billetterie Mapado	1 an	28/04/26	28/04/27	1 950 € H.T./an pour 5000 billets 0,50 € par billet au-delà
2026-38	Direction Education Jeunesse	Comité de jumelage	Convention d'occupation du restaurant scolaire du Rouz par le comité de jumelage	5 jours	13/05/26	17/05/26	

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- Prend connaissance, par le biais d'une délibération sans vote, du tableau récapitulatif des décisions prises par le Maire ou son délégataire.
- Dont acte.

A Concarneau, le 28 mai 2026,
Le Maire,
Quentin LE GAILLARD

Mairie de Concarneau Finistère